

# Procès de Françoise Martres : Le Syndicat de la magistrature doit cesser de nuire !



*Le tribunal correctionnel de Paris a commencé mardi après-midi à juger une magistrate, ancienne présidente du Syndicat de la magistrature, dans l'affaire du « Mur des cons » qui avait suscité un tollé à droite en 2013.*

**Françoise Martres**, 61 ans, est un magistrat de gauche voire d'extrême gauche ! Elle est l'essence de la formation qui est donnée dans les écoles de la magistrature et cela explique la permanence de prises de position qui consistent à inverser les valeurs !

La victime devient coupable et le coupable a toutes les excuses surtout s'il est dans la catégorie des « djeunes » victimes par définition de la société, des « défavorisés » victimes sociétales des vilains racistes blancs, et des violeurs immigrés parce qu'ils ne savent pas qu'en France,

le viol est interdit, ou qu'ils n'ont pas les clefs culturelles, voire qu'un cambrioleur ne peut pas être soumis à la légitime défense par celui qu'il vole ou agresse, etc.

**Françoise Martres** comparaît jusqu'à vendredi pour injures publiques, visée par douze plaintes en raison de ce trombinoscope écœurant affiché alors dans les locaux de ce syndicat gauchiste de la magistrature ! Mais est-elle la seule coupable, la seule responsable ? Où sont les magistrats qui l'ont affiché et se sont, de fait, moqués des victimes ! Leur courage n'est pas à la hauteur de leur cynisme de rampants !



« Avant d'ajouter un con, vérifiez qu'il n'y est pas déjà », était-il précisé sur le panneau d'affichage ! Il y avait des politiques, essentiellement de droite, des journalistes, des intellectuels, des parents d'enfants assassinés, etc. **Françoise Martres** a réaffirmé que ce mur n'était « pas une expression syndicale » mais « un conglomérat d'initiatives individuelles, un exutoire ». Les affichés étaient tous de droite ! Un hasard, je suppose ! ❌

Cette affaire eut lieu à la suite d'images qui furent filmées avec son téléphone portable par un journaliste de France 3 ! Pour une fois, je félicite un journaliste dans un

de mes articles ! Je suis en général un peu excessif et souvent je leur tape dessus ! Ces images furent diffusées le 24 avril sur le site d'Atlantico ! Ce fut une bombe médiatique tant l'ignominie était forte !

Des magistrats qui, ouvertement, traitaient de cons les victimes de tous les horizons, ce n'était pas banal ! On peut d'ores et déjà comprendre les orientations de ces personnes en charge des lois et se douter que si la victime était cataloguée à droite, elle allait morfler !

On peut sans risque se douter que des sites comme **Riposte Laïque** ou autres, catalogués islamophobes, de réinformation ou d'alerte citoyenne, se verront illico soumis à la question, mis sur la sellette, cloués sur des croix de saint André, attachés sur les bûchers de l'infamie et au minimum seront jugés comme il se doit par ces tartufes gauchistes de la comédie judiciaire !

Déjà, on peut se douter que même si les faits ne sont pas édulcorés, les conséquences seront nulles ! L'action sera vaine, car prescrite ! *Sur le plan juridique, la question du caractère public ou non du trombinoscope devrait être au cœur du procès, tout comme la question de la prescription, qui n'est que de trois mois en matière d'injures*, nous signale le journal [La Montagne](#) !

***Il n'en reste pas moins que la justice est salie !***

Comment ne pas imaginer que dans la magistrature, parmi les juges, parmi ceux qui sont censés rendre la justice, il n'y ait pas, en majorité, des femmes et des hommes qui auront affiché une photo sur le « ***mur des cons*** » ?

Qui peut désormais ne pas s'inquiéter de se retrouver sur les bancs de la justice sans avoir la boule au ventre et se demander sur quel magistrat il va tomber ? Est-ce que ce sera sur un gauchiste, sur un(e) militant(e) du Syndicat de la magistrature, ou sur une femme ou un homme ayant le droit

et la justice comme règle de conduite ?

Va-t-il être jugé en fonction des faits, de la réalité, du bon sens et en toute honnêteté, ou va-t-il se retrouver face à un juge qui voudra tordre la justice pour la caler sur ses idées politiques, sur sa croyance personnelle, celle d'une justice totalitaire de gauche à la manière de l'accusateur public qu'était **Antoine Fouquier-Tinville** ?

Madame **Françoise Martres** ne risque pas grand-chose et certainement rien par rapport à ceux qui, ce samedi, ont été arrêtés par la « maréchaussée » et déferés illico à la justice ! Ces gens-là seront-ils jugés en toute équité ?

Des **Gilets jaunes** seront-ils jugés sévèrement tandis que d'autres, les antifas, les black blocs, les pilleurs des cités seront considérés comme des victimes policières arrêtées abusivement et libérés tout simplement ?

Le combat ne se joue pas uniquement dans la rue, dans les urnes, mais aussi dans les prétoires infestés probablement par une faune néfaste et gauchiste à laquelle il faudra bien, un jour ou l'autre, s'intéresser !

**Gérard Brazon** ([Libre expression](#))